

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

N° 1162

AMENDEMENT

présenté par

M. Benbrahim, Mme Allemand, M. Aviragnet, M. Baptiste, M. Barusseau, Mme Battistel, M. Baumel, M. Belhaddad, Mme Bellay, M. Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, Mme Capdevielle, M. Christophle, M. Courbon, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, Mme Diop, Mme Dombre Coste, M. Dufau, M. Echaniz, M. Eskenazi, M. Faure, Mme Froger, M. Fégné, M. Garot, Mme Godard, M. Gokel, Mme Got, M. Emmanuel Grégoire, M. Guedj, M. Hablot, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, M. Hollande, M. Houlié, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Lhardit, Mme Mercier, M. Naillet, M. Oberti, Mme Pantel, M. Pena, Mme Pic, Mme Pirès Beaune, M. Potier, M. Pribetich, M. Proença, Mme Rossi, Mme Rouaux, M. Aurélien Rousseau, M. Roussel, Mme Runel, Mme Récalde, M. Saint-Pasteur, Mme Santiago, M. Saulignac, M. Simion, M. Sother, Mme Thiébault-Martinez, Mme Thomin, M. Vallaud, M. Vicot et M. William

ARTICLE 2 TER

I. – Après l’alinéa 3, insérer les deux alinéas suivants :

« 1° *bis* À la fin du deuxième alinéa du même 1, le montant : « 29 315 € » est remplacé par le montant : « 29 609 € » ;

« 1° *ter* Au troisième alinéa dudit 1, le montant : « 29 315 € » est remplacé par le montant : « 29 609 € » ; »

II. – Compléter cet article par l’alinéa suivant :

« III. – La perte de recettes pour l’État est compensée à due concurrence par la création d’une taxe additionnelle à l’accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I^{er} du livre III du code des impositions sur les biens et services. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans un contexte marqué par une inflation persistante et une pression croissante sur le pouvoir d'achat des ménages les plus précaires, il est nécessaire d'adapter le barème de l'impôt sur le revenu afin de garantir une plus grande justice fiscale. Cette mesure permet de limiter les effets de l'inflation pour les premiers déciles de revenu et pas uniquement sur le premier, tout en préservant la progressivité de l'impôt sur le revenu.

Cet amendement vise à s'opposer à l'année blanche proposée par le présent budget.